

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 25 FEVRIER 2022

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT

Le vingt-cinq février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

**Présents :** BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – LONJOU Stéphanie MAGNIN Guillaume – LEROUX Richard – TOURET Nadine - VIVIER Nathalie – HENRY Elisabeth (à partir de la question n°2) – CHAZETTE Michel – BAUDIS Françoise - THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** SIFFER Maxence

**Secrétaire de séance :** MAGNIN Guillaume

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

#### **1. PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à effet du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- de demander le bénéfice de la prestation de paie à façon proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier ;
- de supprimer le poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à la date et
- de créer un poste d'adjoint administratif pour le recrutement de l'agent qui assurera les fonctions de secrétaire de la mairie.

#### **2. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE CAFE RESTAURANT**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE CAFE RESTAURANT**

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2021 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses	- 2 504.77 €	Dépenses	- 393 076.89 €
Recettes	+ 15 455.97 €	Recettes	+ 381 125.83 €
<u>Résultat</u>	+ 12 951.20 €	<u>Résultat</u>	- 11 951.06 €
Résultat de clôture	+ 1 000.14 €		

#### **4. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE CAFE RESTAURANT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022 comme suit :

- compte 002 : 1 000.14 €
- compte 001 : 11 951.06 €.

#### **5. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **6. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2021 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat reporté	+ 119 462.94 €	Résultat reporté	- 8 885.84 €
Dépenses	- 213 066.84 €	Dépenses	- 82 711.46 €
Recettes	+ 259 420.08 €	Recettes	+ 37 707.52 €
<u>Résultat</u>	+ 165 816.18 €	<u>Résultat</u>	- 45 003.94 €
		Résultat des restes à réaliser	- 49 810.94 €
Résultat de clôture	+ 116 005.24 €		

### **7. AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022 comme suit :

- compte 1068 : 661.16 €
- compte 002 : 119 462.94 €
- compte 001 : 8 885.84 €.

### **8. SUBVENTIONS 2022**

Le Conseil Municipal arrête la liste des associations bénéficiaires d'une subvention au titre de l'année 2022.

### **9. INVESTISSEMENTS 2022**

Le Conseil Municipal ajuste ainsi qu'il suit la liste des programmes d'investissement 2022 :

- travaux de restauration des couvertures de l'église (104 917.01 € HT) subventionnés par l'Etat, la Région et le Département
- travaux de voirie (29 844.96 € TTC) – demande subventions de Vichy Communauté (fonds de solidarité territoriale) et Département et
- logiciels Cosoluce (700 € TTC).

### **10. ELECTIONS 2022**

Les bureaux de vote des scrutins des 10 et 24 avril 2022 et des 12 et 19 juin 2022 sont constitués.

Fait à SEUILLET, le 02 Mars 2022

Le Maire,  
BONNET Pierre